

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 A 18H00**

**Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.**

**Présents :** M. SILVESTRE Claude, M. LEROUX Jean-Pierre, Mme MILESI Véronique, M. MAURIN Yves, Mme BRUNET/TRAVERSO Noëlle, Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène, M.RODENAS Antoine, Mme BUGEL Nathalie, M. CUREL Nicolas, M. DINGLI Jean-Pierre, Mme SONEGO K.Emilie.

**Absents et excusés :** CLAUZON C a donné pouvoir à DONNAT R.  
DE VALENCE G a donné procuration à MILESI V  
GRILLI M a donné pouvoir à SILVESTRE C.

**Absents :** -CHAVRIER C.- FONQUERNIE A- TAULEMESSE E.

Le Quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Mme MILESI V.

### **- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 AOUT 2019 A 18 H30**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès verbal de la séance.

### **N° 49/2019 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés APPROUVE :

- Le rapport définitif de la CLECT du 18 septembre 2019 tel que présenté en séance et d'adopte la méthode dérogatoire pour l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- Les attributions de compensations définitives 2019, en fonctionnement et en investissement, telles qu'arrêtées par la CLETC du 18 septembre 2019.

### **N° 50/2019 - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL CONTRACTUEL -CDI**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent D.G.S au grade d'attaché territorial et qu'il est nécessaire de le remplacer,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- La création d'un poste d'attaché territorial contractuel en portabilité en CDI, pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services, à temps complet, à compter du 01 décembre 2019.

### **N° 51/2019 - PRIME DE FIN D'ANNEE 2019 A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'accorder à l'ensemble du personnel communal une prime de fin d'année qui sera incluse dans le traitement du mois de novembre au prorata du nombre de jours travaillés (sont exclus les jours de congés maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et congés pour accident de service ou de trajet), que cette

prime sera soumise aux cotisations IRCANTEC et URSSAF et dont le montant s'élèvera à la somme de : 24 017 € pour l'ensemble du personnel communal.

### **N° 52/2019 - CONTRAT DE MAINTENANCE ASIGEO.**

Vu le contrat de maintenance du logiciel ASIGEO de NIMES conclu par délibération en date du 10.10.2008 pour les données cadastrales de la D.G.I, le plan local d'urbanisme et les réseaux.

Vu l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données (RGPD), et que tous les contrats de maintenance doivent être mis en conformité,

Vu la proposition de contrat de maintenance de la société ASIGEO pour deux licences, avec la conformité RGPD,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance du logiciel ASIGEO pour deux licences avec modules pour un montant annuel de 742.00 € H.T .

### **N° 53/2019 - LEGS Madame LE COUEY Catherine.**

Vu les différents échanges et actions en justice concernant les legs de Madame LE COUEY ,

Vu le résultat de l'arrêt de la Cour de Cassation qui valide le testament de Madame LE COUEY,

Vu le courrier de Maître GAUTIER Pierre de SORGUES en date du 03.06.2019 qui informe la commune que le testament de Madame LE COUEY institue la commune légataire de parcelles de terres,

Vu le projet d'acte de délivrance de legs présenté par Maître GAUTIER pour le legs à la commune de parcelles appartenant à Madame LE COUEY section A :

N° 596 les Beaumes pour 06 ha 66a 00 ca

N° 597 les Beaumes pour 02 ha 20a 55 ca

N° 598 les Beaumes pour 10 ha 93a 70 ca

N° 599 les Beaumes pour 00 ha 28a 00 ca

N° 600 les Beaumes pour 00 ha 13a 10 ca

N° 601 les Beaumes pour 00 ha 11a 00 ca

N° 602 les Beaumes pour 00 ha 01a 60 ca

N° 628 sous les Beaumes pour 00 ha 42a 00 ca

N° 629 sous les Beaumes pour 00 ha 24a 60 ca

**total surface : 21 ha 00a 55 ca**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE ce legs et AUTORISE Monsieur le Maire à se faire représenter pour signer l'acte de délivrance de legs par un clerc de Notaire de l'étude GAUTIER-COMTE-DOUX-AUBERT, Notaires à SORGUES et tout autre document relatif à ce legs.

- A payer les frais engendrés par ce legs.

**Le Conseil Municipal exprime sa reconnaissance, à titre posthume, à Mme Le COUEY, qui a exprimé par ce généreux leg, tout l'attachement qu'elle portait à sa commune d'adoption.**

### **N° 54/2019 - BAIL EMPHYTEOTIQUE - COMMUNE DE LAGNES/CAP SOLAR**

Vu la délibération N° 34-2018 du 13 avril 2018 relative à la couverture photovoltaïque du local technique situé route de Robion et la promesse unilatérale de bail emphytéotique avec LANGA-KINASOLAR- CAP SOLAR de SAINT CANNAT (13). P.C N° 08406217S005 M 01.

Vu que la promesse unilatérale de bail emphytéotique a été signée entre les deux parties le 12 juin 2018.

Vu le projet de l'acte définitif de bail emphytéotique avec l'état descriptif de division volumétrique et les servitudes sur les bases de la promesse,

Il est précisé que les frais notariés seront à l'entière charge de la Sté CAP SOLAR (LANGA) et qu'une redevance exceptionnelle de 50 000 € sera versée à la commune à compter de la mise en service de la centrale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de bail emphytéotique contenant l'état descriptif de division en volume et la constitution de servitudes conformément au projet et tous les documents relatifs à ce dossier chez Maîtres CASEIRO Sébastien et BUFFIERE Christophe de Tournon Sur Rhône ( 07).

### **N° 55/2019 - DEMANDE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL- Fond Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (FDACV) - ANNEE 2019- 2 ème répartition**

Vu le projet d'aménagement et de valorisation du mur de la peste sur la commune de LAGNES,  
Vu que la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du Fond Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (FDACV). dans le cadre de l'aménagement et valorisation des abords des monuments ou sites, générant une attractivité touristique.  
Un dossier par an peut être présenté.

Subvention maximum 20 000 € -Taux maximum 80 % de la dépense

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière auprès du Conseil Départemental pour cette opération

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le dossier et sollicite une aide financière du Conseil Départemental - FDACV- ANNEE 2019- 2 ème répartition, d'un montant de 5 844.00 € pour le projet d'aménagement et de valorisation du mur de la peste situé sur la commune de LAGNES.

- APPROUVE le plan de financement ci-après :

Montant H.T de l'opération : 7 305.00 € H.T

**FDACV 80% : 5 844.00 €**

Autofinancement  
ou emprunt : 1 461.00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### **N° 56/2019 - ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX**

Vu le courrier reçu, le 1 er octobre 2019, du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux, lui notifiant la délibération N° 26-2019 du 24.09.2019 actualisant les statuts du syndicat.

Vu qu'aux termes de cette délibération, la modification proposée concerne l'article VII-I relatif à la représentation des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et consiste à remplacer les deux délégués titulaires par commune membre et commune représentée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Cette modification n'entrera en vigueur qu'après renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020 et concernera le Comité Syndical qui sera installé après les élections.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE l'actualisation des statuts du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux tels que présentés.

### **N° 57/2019 -RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCES**

Vu la consultation en procédure adaptée pour le renouvellement du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 des Contrats d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile.

Vu qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour le renouvellement des contrats assurances et la réception des offres a eu lieu le 05 septembre 2019 et différents organismes d'assurances ont répondu à cet appel d'offres.

Vu que la commission s'est réunie le 4 octobre 2019 pour l'ouverture des plis et étudier les offres de prestations assisté de AFC-Consultants.

Vu la décision des membres de la commission,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés statue sur la décision de la commission et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux contrats d'assurances à compter du 1er janvier 2020 pour 4 années avec les compagnies d'assurances suivantes :

- Assurance Dommages aux biens : SMACL pour une prime de 3 433 €.
- Assurance responsabilité civile : SMACL prime de base+ toutes options pour 1 423 €
- Assurance Flotte automobile : SMACL pour une prime de 1 344 €
- Assurance risques statutaires : Lot sans suite - contrat en cours avec SOFAXIS
- Assurance Cyber risques : HISCOX/CBT SARRE ET MOSELLE pour une prime de 1 760 €

### **- RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE**

- Comme chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération, à laquelle la commune a délégué un certain nombre de compétences.

Après lecture du rapport.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport d'activité 2018 présenté par la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

### **- INFORMATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES:**

- M. le Maire donne quelques informations sur les contentieux en cours.
- Les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU peuvent être consignées par le public sur un registre déposé à cet effet en mairie.
- M. le Maire expose les difficultés que risque de rencontrer l'association « La Strada » pour poursuivre son activité compte tenu de l'ouverture imminente d'un cinéma à l'Isle sur la Sorgue.
- Les élus sont invités à assister à la cérémonie commémorative ainsi qu'à l'installation officielle du Conseil Municipal des Enfants le 11 novembre.
- Le repas des aînés aura lieu le 18 décembre.
- Le maire présentera ses vœux le 17 janvier 2020.
- Différents courriers de remerciements ont été reçus : de l'association Bénévolivres pour un prêt de salle, de familles de défunts suite aux condoléances adressées par la Mairie. Une lettre de M. G.

De Valence adressée au Conseil suite à son départ pour raisons personnelles, est lue par M le Maire à l'assemblée.

- M. le Maire présente une évaluation, établie par les services fiscaux, du nombre de foyers bénéficiant de la suppression de la taxe d'habitation.

Le Maire,  
R.DONNAT

Le secrétaire de séance,  
V. MILESI